

03.09.2007 - 09:27 Uhr

Hausse des primes maladie de 1 % pour 2008

Lausanne (ots) -

Dans l'attente de l'approbation des primes pour la fin du mois par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le site comparateur bonus.ch a analysé l'évolution des primes pour 2008 sur la base des données provisoires de 40 assureurs, couvrant plus de 80 % des assurés.

Les primes vont augmenter de 1 %, ce qui représente la plus faible hausse depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en janvier 1996.

Le calcul des variations moyennes des primes a été pondéré en fonction du nombre d'assurés de chaque caisse-maladie sur la base du modèle traditionnel d'assurance: toutes tranches d'âge, franchises et régions de primes confondues.

Les primes varient en moyenne entre (-1.3 %) et (+2.2 %) selon le canton.

Hormis les différences cantonales des coûts de la santé, cette année le taux de réserves des caisses-maladie est également un élément de variation non négligeable.

Les cantons de Bâle, Genève et Neuchâtel enregistrent une baisse de primes allant jusqu'à 1.3 %. En revanche, les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Berne, Glaris, Grisons, Obwald, Schwyz, Soleure, Schaffhouse, St-Gall, Uri et Valais subissent une majoration de plus de 1 %. Les autres cantons enregistreront des hausses variant jusqu'à 1 %

Différence entre les primes enfants et adultes

Les primes enfants (0-18 ans) diminuent jusqu'à 1 % en moyenne contrairement aux jeunes adultes (19-25 ans) et adultes, dont la hausse moyenne est de 1.2 %.

Evolution des primes en fonction des franchises

Contrairement aux années précédentes, pour les adultes, les variations entre les franchises sont moins prononcées. Pour les jeunes adultes (19-25 ans) ce sont les franchises de 2000 et 2500 qui subissent la plus faible hausse (en dessous de 0.5 %). Pour les enfants (0-18 ans) toutes les franchises enregistrent une baisse jusqu'à 1 % hormis la franchise 0.

Plus des deux tiers des assurés peuvent bénéficier d'une prime moins chère

Chaque année, de nouveaux modèles alternatifs d'assurance arrivent sur le marché avec des primes jusqu'à 25 % moins chères que le modèle traditionnel. Ces nouvelles possibilités offertes aux assurés accentuent la concurrence très active entre caisses-maladie.

En raison de variations de primes tant à la hausse qu'à la baisse, pouvant atteindre 25 %, nous recommandons à chaque assuré de procéder à des comparaisons sur la base de sa situation actuelle, et ce en relation avec les différentes franchises et divers modèles d'assurance.

Primes provisoires sur www.bonus.ch.

Tableau des variations de primes disponible sous :

http://www.bonus.ch/newssrc/2007/hprimes_F.pdf

Contact:

bonus.ch S.A.
Patrick Ducret
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
Tel.: +41/21/312'55'91
E-Mail : ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100543828> abgerufen werden.